

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

**Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Il est proposé d'inscrire au PDIPR :

- Liaison douce RD 278, entre le carrefour avec la RD 576 et Saint-Isle – réalisée en 2014,
- Chemin rural goudronné entre la RD 278 et le lieu-dit « le Haut Coudray »
- Chemin rural en terre entre « le Haut Coudray » et la RD 278 (lieu-dit « le Marais »)
- Chemin rural en terre au lieu-dit « le Grand Vau » environ 70 m permettant la liaison entre les itinéraires de St Berthevin (CAL) et ceux du Genest-Saint-Isle (CCPL)

**Lotissement de l'Orée du Plessis 4 - avenants**

Avenants n°2 et n°3 au marché passé avec le groupement d'entreprises EUROVIA/FTPB :

Une source a été découverte sur les lots 21 à 27. Les travaux de drainage seront réalisés par l'entreprise FTPB. Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 15 517.10 € HT. La proposition de l'entreprise FTPB, de réaliser un remblai en matériau granulaire à l'arrière du muret de soutènement en fonds des lots 17 à 24 est acceptée. Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 19 752.00 € HT.

**Événement climatique exceptionnel du 9 juin 2018 – aménagement d'un pont cadre chemin de Pinceloup**

Suite aux événements climatiques exceptionnels du 9 juin 2018, le ruisseau de la Pelluère a fortement submergé la voirie et inondé un quartier résidentiel entraînant des dégâts importants chez les particuliers, sur la voirie et les berges du ruisseau. Le mur de soutènement de la buse est entièrement à refaire.

Pour réaliser ce passage busé et assurer l'écoulement d'une crue centennale, une étude de dimensionnement hydraulique a été réalisée par le bureau d'études Hydro Concept.

Conformément à la délibération du 4 septembre 2018, une consultation a été lancée pour l'aménagement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau. Il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise LEMEE TP, mieux-disante, dont le montant s'élève à 69 770.00 € HT.

**Vente de bois**

Le prix de vente du bois est fixé comme suit :

- 30 € la corde de bois debout
- 55 € la corde de bois à débiter (abattu)
- 65 € la corde de bois débité